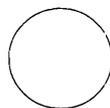


# Solidarité contre l'Exclusion

## Emploi et revenus pour tous



JAUNE = il est temps de verser !  
ROUGE = c'est le dernier !

## Edito

### CPAS : des réponses à nos questions ?

Le 29 avril, nous étions nombreux pour débattre de la situation dans les CPAS : des usagers, des assistants sociaux, des conseillers et des présidents de CPAS, des représentants syndicaux, associatifs et politiques.

Ces discussions, hors du cadre habituel de rencontre des différents intervenants, ont pu donner un éclairage bien différent sur les attentes des minimexés, les revendications des assistants sociaux, les propositions des conseillers CPAS. La dynamique mise en place au forum est bien l'illustration de la transversalité qui est à la base de la démarche du collectif.

Chacun a tenu un langage différent de celui qu'il tient lors de rencontres individuelles, quand son cas personnel est en jeu.

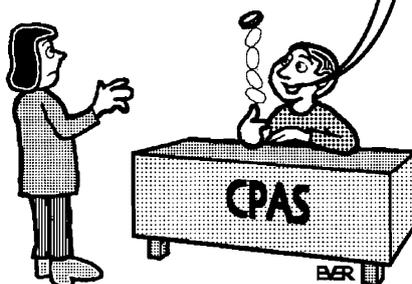
Vous lirez dans les pages suivantes le communiqué de presse qui vous donnera le « suc » des discussions. Les actes du forum sont en cours de rédaction<sup>1</sup> et vous parviendront au début du mois de juin. Nous reprenons aussi dans ce numéro un petit condensé de l'histoire du Collectif, à la veille de ses 4 ans d'existence, pour ceux qui nous connaissent depuis peu.

A l'issue du forum, pointons quelques revendications essentielles des usagers : un accueil dans la dignité et une réponse rapide aux urgences, la distribution dans les CPAS de brochures d'information à leur intention, la simplification des procédures administratives ; le

relèvement des allocations et des salaires minimums. Les assistants sociaux demandent l'amélioration de leurs conditions de travail, ils veulent être en mesure de faire un véritable travail social.

La publication annuelle par le conseil des CPAS d'un rapport sur la pauvreté dans la commune, présenté en séance publique au conseil communal, pourrait améliorer le niveau de perception des problèmes par les décideurs. Les assistants sociaux et les usagers devraient être associés à la publication de ce rapport.

Voici notre nouvelle procédure simplifiée, beaucoup plus rapide et non-discriminatoire.  
Pile ou face ?



Une évidence : les CPAS n'ont pas souvent les moyens de développer une politique correcte de lutte contre la pauvreté. La technique du « découragement des demandeurs » est largement appliquée. Il est cependant possible d'améliorer grandement les choses en peu de temps par une volonté

politique. Nous demandons, à la veille des élections communales, que les partis désignent des conseillers CPAS motivés, formés et actifs.

Il faut aussi abolir la condition de nationalité pour l'accès au minimex. Toutes les personnes en ordre de séjour doivent pouvoir en bénéficier sur pied d'égalité.

Enfin, l'opportunité de mise en place d'un ombudsman a été évoquée. Il a été rappelé qu'en principe tout demandeur a le droit d'être entendu par le conseil du



# Sommaire

<b>Collectif</b> .....	<b>p 4 à 10</b>
Communiqué de presse - 30 avril 2000	4
En 4 ans le Collectif n'a pas chômé !	7
<b>Echos...</b> .....	<b>p 11 à 16</b>
L'avenir des jeunes démunis (Serge Van Israël)	11
Développement durable... ou pauvreté durable ? (Véronique Huygens)	12
Au pays de « l'arc-en-ciel » les droits de l'Homme ne sont pas rois ! (Corine Barella)	13
« Orissa express » : changer les règles du commerce international (Véronique Huygens)	15
Appel d'Amsterdam pour l'annulation de la dette africaine	16
<b>A lire...A débattre</b> .....	<b>p 17 à 24</b>
Ce monde est le nôtre (Jean-Marie Duhaut)	17
Harcèlement moral : lié à l'évolution du rapport salarial (Ghislaine De Smet)	18
Fonds pauvreté : le micro-crédit à la belge (Brigitte Poulet)	20
La convention de Lomé devient un « A.P.P.D » (Nadine Dehaes)	21
Démocratie et marché	24
<b>Agenda</b> .....	<b>p 26</b>

**Comité de rédaction**

## Votre avis nous intéresse !

N'hésitez pas à nous faire part de vos remarques et suggestions, transmettez-nous vos témoignages ou vos articles.

Le comité de rédaction se réunit le **premier lundi de chaque mois, de 20h15 à 22h15**. Toute participation est bienvenue : pour recevoir les invitations, donner un coup de main, participer au groupe d'envoi... téléphonez à notre secrétariat (02-646.46.33).  
A bientôt ?

Comité de rédaction : Nadine Dehaes, Françoise Deroo, Ghislaine De Smet, Véronique Huygens, Bénédicte Paquay, Brigitte Poulet, Eduard Verbeke

Illustrations : Eduard Verbeke

Mise en page : Jean-Michel Melis

Groupe d'envoi : Brigitte Poulet

# Edito *(suite)*

CPAS, accompagné de la personne de son choix, en cas de désaccord. Il semblerait cependant que la loi ne soit pas toujours respectée.

Le forum était un moment fort de rencontre, mais il y a encore beaucoup de pain sur la planche pour obtenir des changements. Les idées pour y parvenir ne manquent pas : organiser des lieux de rencontre entre les usagers, les assistants sociaux, les conseillers. Interpeller les syndicats sur les modalités de mise en place d'une défense des personnes dépendant des CPAS. Faire appel aux médias pour dénoncer les abus et les inefficacités des structures...

Il n'y aura pas de changement sans une pression continue sur les structures des CPAS, sans maintien du contact avec le pouvoir politique et les organisations syndicales. Le collectif peut être une rampe de lancement :

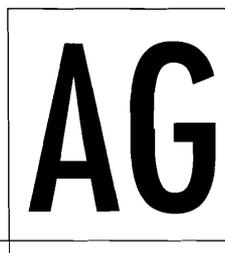
mais la situation ne pourra changer qu'avec la mobilisation de tous. Mettons ensemble toutes nos forces, agissons d'une façon coordonnée, pour que demain les usagers des CPAS aient l'accueil et le soutien dont ils ont besoin, pour que les assistants sociaux retrouvent la raison d'être de leurs services au sein des CPAS.

Pour en débattre, pour réfléchir avec nous aux pistes de travail pour l'an prochain, **nous vous invitons tous à notre assemblée générale, le mardi 6 juin à 20h**, à la CNE (176, Chaussée de Haecht à 1030 Bruxelles). N'hésitez pas à contacter Véronique Huygens, notre permanente, pour toute question pratique.

A bientôt... aucune énergie ne sera superflue.

**Ghislaine De Smet**  
secrétaire  
12 mai 2000

(1) Les actes seront envoyés à tous ceux qui sont en ordre de cotisation ou d'abonnement. Pour les autres, nous proposons de verser leur cotisation tout de suite (1200 FB par an pour les travailleurs, 600 FB par an pour les sans emploi, 2400 FB pour les organisations); l'abonnement seul revient à 500 FB par an (1000 FB pour les organisations, 300 FB pour les sans emploi). Vous apporterez aussi ainsi un soutien à notre travail, car notre Collectif vit aussi dans la précarité..... Les membres reçoivent les invitations et les compte-rendu des assemblées générales (voir statuts de l'asbl sur notre site internet : [www.enter.org/solidarity](http://www.enter.org/solidarity)).



**Mardi 6 juin 2000**

de 20 à 22 h

CNE, 176 chaussée de Haecht à 1030 Bruxelles

- bilan forum CPAS
- axes de travail pour 2000/2001
- approbation du nouveau conseil d'administration

# Communiqué de presse - 30.4.2000

Ce samedi 29 avril, à l'IHECS (Bruxelles), notre association a organisé un forum intitulé « Le CPAS en questions ». Ce forum avait été préparé depuis septembre 1999 par de nombreux ateliers, auxquels ont participé des minimexés et des assistants sociaux, ainsi que des associations et des représentants syndicaux. Nous avons en effet été interpellés en juin 1999 par le groupe CPAS du « *Comité des citoyens sans emploi de Bruxelles* », qui avait publié un mémorandum reprenant les revendications d'un groupe de minimexés.

La journée a débuté par trois carrefours : « *Les CPAS à la loupe* », « *CPAS plus et mieux* » et « *Défense collective* ». L'après-midi a eu lieu une table ronde, avec la participation de Monsieur **Thierry Detienne**, Ministre wallon de l'Action sociale, Monsieur **Yvan Mayeur**, président du CPAS de Bruxelles-ville, Monsieur **André Cocle**, conseiller CPAS à Schaerbeek, Monsieur **Freddy Roulitiaux**, de l'interrégionale Bruxelloise de la FGTB, Madame **Dalida Rigo**, animatrice du comité de défense des minimexés d'Anderlecht, Madame **Rita Stroobants**, assistante sociale à Dendermonde, Monsieur **Jean-Pierre Knaepenbergh**, de la CGSP-ALR, Monsieur **Michel Pluvinage**, de la CCSP, et Monsieur **Paul Trigalet**, de la branche wallonne de Solidarités Nouvelles. Les débats étaient animés par **Vincent Rocour**, journaliste au journal « Le Matin ».

Parmi les participants, notons la présence de **Georges Debunne**, de **Jean De Paepe**, président du CPAS de Woluwé St Pierre, **Louis van Geyt**, ainsi que de nombreux conseillers CPAS, assistants sociaux et usagers des CPAS.

## **Nous ne sommes pas des pestiférés !**

Les usagers des CPAS exigent d'être reçus dans la dignité, d'une façon humaine, sans étiquette négative a priori. Les usagers demandent des bureaux individuels pour les assistants sociaux, indispensables pour la confidentialité ; ils veulent être reçus sur rendez-vous. Ils soulignent aussi la « violence administrative » dont ils sont les victimes : la lourdeur et la lenteur des procédures, qui constituent une forme de violence vu la situation de détresse où ils se trouvent quand ils viennent faire appel au CPAS.

Les usagers exigent que soit reconnu leur droit de s'organiser, de se solidariser, et d'être reçus et entendus individuellement et collectivement par le conseil.

Les usagers exigent d'être mieux informés de leurs droits : ils demandent la publication d'une brochure compréhensible mise à leur disposition par le CPAS.

Les usagers demandent le relèvement du montant du minimex, au moins à 32.500 FB par mois pour un isolé. En effet, le législateur a fixé à ce niveau la quotité insaisissable notamment pour les personnes surendettées. Car il n'est pas possible de vivre dans la dignité avec le montant actuel du minimex.

Les usagers exigent enfin le droit de choisir sa formation, son travail. Ils veulent un travail correct, normalement rémunéré. Tout travail presté doit apporter un revenu complémentaire. Ils soulignent le danger actuel d'accepter du travail intérimaire : à la fin de l'intérim, ils sont sans revenus pendant la période de procédure pour réobtenir le minimex.

## **Nous ne sommes pas des social cash !**

Les assistants sociaux exigent une définition claire de leur fonction, ainsi qu'une charte de base reprenant leurs normes de travail (nombre de dossiers, locaux, temps pour l'accueil). Ils veulent avoir le temps de faire du travail social correct, être soulagés des tâches administratives, notamment de l'élaboration du dossier informatique parfois très lourd.

Ils exigent une marge d'autonomie pour l'attribution de l'aide urgente, pour pouvoir apporter immédiatement une réponse aux personnes en détresse.

L'engagement d'urgence d'assistants sociaux supplémentaires dans les CPAS est indispensable, et tout à fait possible en appliquant le Maribel social, car il va falloir faire face à une augmentation brutale du nombre de demandeurs d'aide avec le processus des régularisations.

Les assistants sociaux demandent une protection juridique par rapport au harcèlement moral par la structure, et par rapport aux violences dont ils peuvent être les victimes.

Les assistants sociaux demandent d'avoir des réunions de concertation entre eux et de participer à la définition de la politique de l'aide sociale avec le conseil du CPAS.

Les assistants sociaux demandent une rencontre annuelle des assistants sociaux travaillant en CPAS, organisée en front commun syndical.

### **Nous demandons des conseillers CPAS motivés, formés et actifs**

L'amélioration du travail des CPAS dépend de la volonté politique : selon certains, en quelques années, la qualité de l'accueil des usagers au CPAS de Bruxelles-ville s'est nettement améliorée, tout comme les conditions de travail des assistants sociaux.

La mise en place d'antennes décentralisées permet un accueil plus humain, des salles d'attente moins bondées, une meilleure connaissance du quartier de vie des usagers, ainsi qu'une meilleure coordination avec les autres services sociaux, les écoles, les associations.

Nous déplorons que d'une manière générale les CPAS essaient d'appliquer la loi organique « à minima », pratiquent souvent une méthode de découragement des demandeurs d'aide par leurs lenteurs et exigences administratives. Les usagers ne sont généralement pas correctement informés de leurs droits.

Nous nous interrogeons sur l'opportunité de la mise en place d'un ombudsman, premier recours en cas de désaccord avec une décision.

Nous demandons la publication annuelle par le conseil des CPAS d'un plan global de lutte contre la pauvreté, présenté devant le conseil communal en séance publique. Les assistants sociaux et les groupes d'usagers doivent être associés à l'élaboration de ce plan. Le débat public de ce plan au conseil communal permettra au conseil du CPAS d'exiger les moyens budgétaires nécessaires à une politique de lutte contre la pauvreté digne de ce nom.

Épinglons comme modèle le rapport global sur la pauvreté à Anderlecht, publié en juin 1999 par les conseillers CPAS, et réalisé en

collaboration avec les assistants sociaux et le comité de défense des minimexés.

### **Les réactions de la table ronde**

Monsieur **Thierry Detienne** souligne que les décisions concernant l'amélioration du minimex, à savoir le relèvement des montants, la suppression de la condition de nationalité, notamment, qu'il soutient (accès au minimex à toutes les personnes en ordre de séjour), sont à prendre au niveau fédéral.

Il souhaite qu'un débat parlementaire ait lieu en matière de lutte contre la pauvreté. Dans les CPAS en région wallonne, il privilégie le financement de projets où les usagers sont impliqués.

Monsieur **Yvan Mayeur** regrette que les missions du CPAS soient si peu prises en compte au niveau communal, et nous dit qu'il a beaucoup de mal à obtenir un budget correct. Il n'a pas eu les moyens de publier une brochure d'information à l'attention des usagers, il a pu uniquement publier un guide principalement à l'attention des assistants sociaux.

La qualité des services sociaux remplis par le CPAS n'est pas un thème qui fait recette en période électorale... La nomination d'un ombudsman ne lui semble pas utile, puisque la loi prévoit qu'en cas de désaccord, la personne doit être reçue par le conseil du CPAS, et peut se faire accompagner de la personne de son choix.

Monsieur **André Cocle** souhaite une meilleure coordination entre le CPAS et les affaires sociales communales ; il propose que le président du CPAS siège effectivement au collège des bourgmestres et échevins.

Monsieur **Freddy Roulitiaux** nous annonce que la FGTB prépare actuellement une liste de revendications en ce qui concerne le relèvement des salaires et des revenus minimum, y compris celui du niveau du minimex, et que le montant demandé sera même supérieur aux 32.500 FB réclamés dans ce forum.

Monsieur **Paul Trigalet** souligne qu'il est indispensable que les usagers des CPAS, les sans abri, s'organisent de façon collective. L'exemple du comité de défense des minimexés

d'Anderlecht montre combien le dialogue avec un interlocuteur collectif peut amener des changements importants dans l'organisation du travail et la qualité de l'aide apportée par les CPAS.

Messieurs **Michel Pluvinage** et **Jean-Pierre Knaepenbergh** insistent sur la nécessité de considérer le relèvement de l'ensemble des revenus minimums, y compris du SMIG, quand

on parle de relèvement du niveau des revenus de remplacement, sous peine de créer une distorsion défavorable aux travailleurs qui ont de petits salaires.

D'une manière générale, un montant du minimex de 32.500 FB pour un isolé est reconnu comme légitime et souhaitable par les différents participants à la table ronde.

## Pour vivre « dignement » : un minimex de 32.000 F ?

*Nous voulons vivre, pas survivre !*  
Cette supplique fut applaudie par de nombreux minimexés lors du forum « Le CPAS en questions », qui regroupait, samedi à Bruxelles, outre les représentants des minimexés, de nombreux assistants sociaux ainsi que des représentants de CPAS, de syndicats, du gouvernement wallon (Thierry Detienne) et de diverses ASBL.

La discussion fut souvent houleuse, mais un point, essentiel, a été entériné par tous les présents : il faut augmenter le minimex, de 21.000 F aujourd'hui à 32.000F demain. « Il est impossible de vivre avec moins », ont estimé tous les présents. Plusieurs voix se sont alors élevées pour dire que cette augmentation ne sera possible que si l'on augmente en même temps d'autres minima, comme le salaire garanti. Car on ne peut décourager les gens de travailler...

Ce forum, organisé par le collectif Solidarité contre l'exclusion, qui lutte depuis 1996 pour « un emploi et des revenus pour tous », fut l'occasion, notamment, d'une critique en règle des assistants sociaux, considérés comme administratifs, qui « oublie » de remarquer les problèmes urgents de leurs « clients ».

Relevons encore quelques critiques fréquemment entendues :

*L'accueil ne se fait pas dans la dignité, ni même la confidentialité. Beaucoup nous collent une étiquette négative, avant même de nous avoir entendus. Ils ne nous dépannent pas et nous font revenir plusieurs jours plus tard : le temps de crever. Ils ne nous donnent pas l'information à laquelle nous avons droit. Ils contrôlent, sanctionnent, sans tenter de comprendre.*

Les assistants sociaux, eux, comprennent une bonne partie de ces critiques, mais en renvoient la majeure partie de la responsabilité à leurs chefs : aux CPAS et à leurs présidents, aux responsables communaux et aux politiciens en général. Car les conditions de travail et les normes rendent la qualité impossible. Comment en sortir ? Il faudrait que les débats des CPAS soient publics. Les membres du CPAS ne peuvent être des politiques au rabais, sinon ils ne sont pas pris au sérieux par le conseil communal.

Un exemple ? A Anderlecht, tout va mieux depuis que Rufin Grijp, ancien ministre, est devenu président du CPAS : celui-ci est devenu dynamique, et a même sorti un rapport sur l'état de pauvreté des Anderlechtois.

Par ailleurs, les assistants sociaux jugent primordial de les décharger des tâches administratives démentielles qu'on leur fait supporter, pour qu'ils puissent s'occuper immédiatement de l'essentiel. Ils demandent à pouvoir accorder au plus vite, en plus du minimex, des aides complémentaires à ceux qui en ont besoin (ce qui se passe quasi automatiquement en France et de plus en plus en Flandre) : aider les minimexés en matière de logement, de santé, de nourriture, d'électricité...

Les assistants sociaux ont enfin tiré la sonnette d'alarme par rapport à l'augmentation de travail prévue suite aux régularisations : une augmentation des moyens est indispensable !

En fin de compte, presque tout le monde a reconnu que le minimex devait rester une matière nationale gérée par les CPAS. La défense collective des minimexés apparaît à tous comme positive. Enfin, le ministre Detienne a mis le doigt sur le problème des grandes villes, où une terrible pression est exercée sur les CPAS pour qu'ils n'augmentent pas leur budget.

**JANINE CLAEYS**

# En 4 ans le Collectif n'a pas chômé !

## 1. Un peu d'histoire...

Notre Collectif a été mis sur pied par une association, *Solidarités en mouvement*<sup>(1)</sup>, qui depuis le premier mouvement enseignant de 1991, s'est donné pour objectif de développer des transversalités entre les différents secteurs (essentiellement non marchands), et entre tous ceux qui militent pour d'autres choix de société : les syndicats, les associations, et les personnes qui refusent d'accepter la pensée unique, le rouleau compresseur qui exclut un nombre croissant de personnes.

*Solidarités en mouvement (SEM)* a travaillé de 1992 à 1995 sur la problématique des services publics (publication en juin 1994 du « *Livre Blanc des services publics des Communications* », puis organisation en février 1995 du « *Contre-sommet sur la société de l'information* »).

A partir de 1995, *SEM* a décidé de s'investir dans la problématique de l'emploi et de l'exclusion. Après plusieurs mois de rencontres et de discussions, le Collectif s'est constitué, en se rassemblant autour d'un Appel qui cadre ses réflexions, et qui a été adopté le 14.9.1996. Cet appel exprime nos objectifs et notre stratégie, et reste la charpente de notre travail. Depuis le 22 avril 1999, le Collectif s'est constitué en asbl<sup>2</sup>.

## 2. Le Collectif : avec qui et pour quoi faire ?

Le Collectif est constitué d'individus, d'associations (Équipes Populaires, FLORA, CASI-UO, Solidarités en mouvement, La Poudrière/ Emmaüs, Action Vivre Ensemble, asbl Plan Lombardo pour l'emploi, Fédération des Maisons Médicales, Fondation J.Jacquemotte,...) et de sections syndicales (Centrale Nationale Employés (CNE), SEL-SETCa). Cette liste n'est pas exhaustive, et nous travaillons avec de nombreuses autres organisations qui nous appuient à des moments privilégiés, en fonction des thèmes traités.

Nous voulons travailler en réseau sur des thèmes touchant à l'emploi et à l'exclusion, en permettant la participation active de tous aux discussions, propositions, et actions. La

### Appel

*Chômage et angoisse de perdre son travail; précarité et exclusion; flexibilité et temps partiel imposé; parents licenciés et enfants sacrifiés; dégradation des conditions de travail pour les uns et perte de lien social pour les autres...*

*Ce sont là les conséquences d'une mondialisation de l'économie, fondée sur la libéralisation des marchés, les dérèglementations et les privatisations, permettant aux marchés financiers internationaux de se libérer de tout contrôle des Etats. Cette même logique a également des effets désastreux sur l'environnement.*

*Seuls des changements profonds peuvent éradiquer les inégalités et des exclusions. Une économie qui n'est pas au service de la société n'est pas légitime. Comment faire front à cette évolution?*

*Pour débattre de ces questions et nous inscrire dans un rapport de force, nous voulons former ensemble un collectif «Solidarité contre l'exclusion : Emploi et revenus pour tous» pour élaborer des propositions et mener des actions concrètes, novatrices, en tenant compte notamment des principes suivants:*

- *l'accès à l'emploi et à des revenus décents est un droit pour toutes et tous.*
- *une réduction généralisée du temps de travail avec maintien des revenus et embauche compensatoire, devrait permettre à tous, hommes et femmes, de trouver un emploi, de répartir de façon plus juste l'éducation et les tâches familiales, et aussi de jouir d'une plus grande liberté pour les loisirs et les engagements divers.*
- *la sécurité sociale est un acquis essentiel du monde du travail. Son adaptation aux changements de la société (évolution des structures familiales, etc ...) et les différentes pistes de son financement doivent être débattues en veillant à garder son caractère d'assurance collective et solidaire. L'élargissement des politiques sociales basées sur l'assistance ou l'assurance privée n'est pas acceptable.*
- *une fiscalité nouvelle, taxant notamment les fortunes et les revenus du capital, doit permettre une plus juste répartition des richesses.*
- *enfin, l'extension et la modernisation d'équipements collectifs pour les besoins sociaux non satisfaits peuvent également contribuer à la création d'emplois.*

*Nous sommes tous concernés. La collaboration entre syndicats, associations et individus au sein du collectif doit permettre la participation d'un plus large public à ces débats et actions pour l'accès à l'emploi et aux moyens d'existence.*

*En associant des personnes avec et sans emploi, en mobilisant la société civile, nous voulons construire un rapport de force essentiel au développement d'une société plus égalitaire et plus juste.*

**Ghislaine De  
Smet.**

*(1) Pour  
obtenir la  
brochure de  
l'Appel de  
Solidarités en  
mouvement, et  
pour plus  
d'infos,  
contactez  
Xavier  
Vanandruel, 11,  
rue F.Ruytinx à  
1170 Bruxelles,  
tél. 02-  
660.36.08; ou  
par mail :  
ghislaine.desmet  
@hnbe.com.*

*(2) Statuts voir  
sur notre site  
internet :  
www.enter.org/  
solidarity,  
ou disponibles  
sur demande à  
notre  
secrétariat.*

**Collectif**

synergie entre personnes avec et sans emploi, entre associations et organisations syndicales est pour nous essentielle pour obtenir des changements. Des forums, moments privilégiés de rencontres et de discussions, sont organisés pour que chacun puisse faire bénéficier les autres de son expérience et donner son point de vue. Ces forums sont préparés par des ateliers de discussion.

A l'issue des forums, une plate-forme de revendications est rendue publique, pour faire connaître nos revendications, et des actions sont organisées à cette occasion. Le Collectif

veut aussi s'attacher de plus en plus au suivi des revendications. Ce n'est pas chose simple, cela demande beaucoup d'énergie. Mais nous n'en manquons pas. Je reprends ci-dessous quelques moments marquants de notre (petite) histoire.

### 3. Rue de la Loi pour l'emploi

Nous avons mis sur pied une action médiatique le 21 janvier 1998 : rebaptiser la « rue de la Loi » à Bruxelles, en « *rue de la Loi pour l'emploi* ».

#### **RUE DE LA LOI POUR L'EMPLOI**

*L'accès à l'emploi constitue la priorité en matière de lutte contre l'exclusion. Nous voulons partager le travail par des mesures de réduction du temps de travail sans perte de salaire, et créer de nouveaux emplois dans les communes et dans les services publics et privés du secteur non marchand.*

*Le conseil supérieur de l'emploi va bientôt présenter ses propositions d'augmenter les temps partiels et d'accorder de nouvelles réductions de charges patronales aux entreprises, soit des mesures qui jusqu'ici ne sont pas parvenues à empêcher la croissance du chômage.*

#### **Nous en avons TOUS assez...**

*TOUS, travailleurs des services non marchands (infirmier(e)s, puéricultrices, éducateurs, enseignants...), travailleurs de l'associatif, personnes sans emploi, étudiants, citoyens... nous avons d'autres propositions, et nous exigeons d'autres mesures politiques :*

*Une Loi pour l'emploi*

- 1. Pour créer des dizaines de milliers d'emplois de qualité dans les services non marchands (social, culturel, santé et aide aux personnes) ;*
- 2. Par une loi cadre réduisant la durée hebdomadaire du travail à 35 heures, étape vers les 32h ; ou par une loi facilitant la conclusion de conventions collectives en ce sens ;*
- 3. Par une fiscalité plus juste, mettant à contribution tous les types de revenus (et donc pas uniquement les revenus du travail), de façon progressive ;*
- 4. Dans l'attente de pouvoir disposer d'emplois pour tous, il s'agit de répondre aux situations d'urgence en considérant les chômeurs comme de vrais citoyens : avec un revenu décent, le respect de leur vie privée... et la fin des exclusions.*

#### **Des propositions chiffrées et réalisables existent !**

*Nous voulons l'accès pour tous aux services de base, à un enseignement et à des soins de qualité. Nous voulons vivre dans une société qui se donne les moyens d'avoir une justice digne de ce nom et de respecter l'environnement. La réduction de la dette publique donne une nouvelle marge de manœuvre. Qu'elle serve à redonner à notre société un visage humain !*

*21 janvier 1998*

#### **Organisations participantes**

*CASUO, CNE, Collectif «Solidarité contre l'exclusion : emploi et revenus pour tous», Collectif belge des «Marchés européennes contre le chômage la précarité et l'exclusion », certains acteurs du réseau des Comités Blancs, Équipes Populaires, FEF, FLORA, Interrégionale Bruxelloise FGTB, Jeunes FGTB /IVV, Jeunesse et Écologie a.s.b.l., LBC, Mouvement Chrétien pour la Paix, A.S.B.L. Plan Lombardo pour l'emploi, SEL, SETCa, Solidarités Nouvelles, WIT voor directe democratie.*

Sur une idée conçue par Antonino Lombardo, la conjonction du mouvement français des chômeurs et la mobilisation du front commun Non-Marchand en Belgique nous a permis de médiatiser d'une façon très réussie nos revendications en matière d'emploi. A l'appel du collectif, les organisations signataires ont été rejointes par les organisations syndicales du front commun Non Marchand, la FEF, certains acteurs des comités blancs. Des chômeurs du mouvement français, amis de longue date rencontrés lors des Marches Européennes, nous ont rejoints aussi.

Nous avons rebaptisé la rue de la Loi au coin de la zone neutre avec tout le décorum nécessaire, champagne et ruban inaugural. La manifestation n'était pas une manifestation de masse, mais elle était vraiment représentative par sa diversité. Une délégation de 6 personnes a ensuite été reçue au cabinet du Premier ministre, au 16 rue de la Loi.

#### 4. Un bouleau planté dans les Marolles...

Pour faire connaître la plate-forme de revendications issue du forum du 7.3.98 : « *Pour en finir avec le chômage et l'exclusion* », nous avons planté, le 9 septembre 1998, un bouleau symbolique à l'arrière du Palais de Justice de Bruxelles, avec une plaque commémorative : « *Nous plantons ce bouleau car nous voulons du boulot pour tous* »<sup>3</sup>.

Une cinquantaine de personnes s'étaient réunies autour de l'arbre. Des discours ont été prononcés. Les principales revendications de notre plate-forme issues du forum du mois de mars ont été rappelées. L'ambiance était festive. Ampélio Ghislain, de « *La main du Partage* », s'est attaché à l'arbre. Par cette image, il exprimait toute la difficulté des sans emploi d'en trouver un en ces temps de crise, et sa détermination à garder son prochain boulot.

Une fois l'arbre planté, le groupe s'est divisé en deux : une délégation représentative du Collectif (une personne au chômage, deux représentants d'associations et un permanent syndical, deux femmes et deux hommes...), a été reçue au cabinet de Monsieur Jean-Luc Dehaene, tandis que d'autres se rendaient en visite surprise chez notre « chère » ex-Ministre de l'Emploi, Madame Miet Smet. Nous leur

avons également présenté la plate-forme de revendications issue de notre forum (voir page 10).

#### 5. Le CPAS en questions

Interpellé par l'action du *Comité des citoyens sans emploi de Bruxelles*, le Collectif vient d'organiser un forum pour permettre un large débat entre les usagers, les assistants sociaux et les responsables politiques et syndicaux, afin de pointer ensemble des propositions susceptibles d'améliorer les choses.



Le travail et les idées ne manquent pas. Mais le Collectif ne pourra poursuivre son travail qu'avec l'appui de tous : si vous appréciez notre action, rejoignez-nous à notre assemblée générale, donnez-nous un petit coup de main !

(3) *En ce mois d'avril 2000, notre bouleau pousse doucement, mais il tient le coup... vous pouvez passer le voir ! Il est à l'image de la lutte pour un emploi et des revenus pour tous.*

## **POUR EN FINIR AVEC LE CHOMAGE ET L'EXCLUSION**

Dans la problématique de lutte contre l'exclusion et la précarité, deux stratégies doivent être associées : d'une part, donner l'accès à un emploi correctement rémunéré, d'autre part, assurer un revenu suffisant et des conditions d'existence décentes aux personnes sans emploi. Pour y arriver, l'état doit se doter de moyens. La fiscalité doit être réhabilitée dans la population, en mettant en avant son rôle redistributif.

**Nous demandons donc une réforme de la fiscalité : le rétablissement de la globalisation des revenus imposables** (cumul des revenus du travail, de la propriété et des revenus mobiliers) comme c'était le cas il y a une vingtaine d'années ; dès lors l'établissement d'un cadastre des fortunes est indispensable pour la mise en place d'un impôt sur les fortunes. Cela tendrait ainsi à rendre l'impôt plus proportionnel aux revenus réels. La lutte contre la fraude fiscale est également prioritaire. La suppression du quotient conjugal doit être associée à l'individualisation des droits.

**Nous revendiquons également la création d'un « Fonds Emploi » affecté** au financement d'emplois nouveaux, socialement utiles, ainsi qu'au financement de la réduction du temps de travail à 32h, créant ainsi également des nouveaux postes de travail. Ce fonds emploi est destiné à remplacer les diverses mesures prises jusqu'à présent en faveur de l'emploi, et améliorera la cohérence entre les différents mécanismes mis en place. Son affectation permettra une meilleure visibilité de son efficacité.

Ce fonds emploi sera alimenté par diverses sources : **une « cotisation emploi » prélevée de façon progressive** (de 0,5% à 4%), épargnant les revenus imposables inférieurs à 800 000 FB/an; les entreprises seront mises à contribution de façon équivalente aux personnes physiques; d'autres sources devront également l'approvisionner : l'impôt sur la fortune, la réaffectation progressive des aides actuelles à l'emploi (60 milliards par an, pour un nombre très faible d'emplois créés), le réinvestissement des allocations de chômage et de minimex des personnes retrouvant un emploi.

**Nous exigeons de refinancer d'urgence les emplois dans le non-marchand et le secteur public**, car c'est la seule manière d'assurer des services de qualité. Cela passe par le refinancement de l'enseignement et de l'éducation permanente, des soins de santé, des services publics, du social et du culturel. L'accès à ces services par les personnes sans emploi et précaires doit être facilité.

**Nous demandons le rétablissement de l'individualisation des droits en matière de chômage** ; la suppression du statut de cohabitant discriminatoire pour les femmes et pour les jeunes. Cela permettra aussi le rétablissement des possibilités de solidarité familiale ou autre entre personnes à petits revenus (partage du logement, etc...).

**Nous demandons que les personnes allocataires soient réellement informées de leurs droits**, et qu'il y ait une clarification (et simplification) de la législation, ainsi qu'un accueil de qualité (ce qui sous-entend également qu'il y ait un nombre suffisant d'assistants sociaux). Les initiatives de sans emploi, minimexés et précaires devraient être soutenues.

**L'accès à la formation constitue un droit pour tous** : l'enseignement de base doit avoir les moyens de fournir les connaissances, les savoir-faire et savoir-être nécessaires pour s'insérer socialement et professionnellement, tout en veillant à l'épanouissement de la personne tout entière. La formation doit être accessible aux personnes sans emploi, sans être subordonnée à un certain statut, ni constituer une obligation. La formation de plein exercice doit pouvoir être suivie sans perdre le droit aux allocations. Les entreprises doivent être responsabilisées par rapport aux formations : tant pour l'enseignement professionnel, que pour la formation des travailleurs.

**Il faut veiller à proposer des formations adaptées à la demande** : le refinancement d'emplois socialement utiles devrait être associé à des formations ciblées. En ce qui concerne les jeunes, un contrat de 5 ans associant temps de formation, de travail et de citoyenneté pourrait remplacer avantageusement le chômage des jeunes ; ses modalités sont encore à préciser.

# L'Avenir des jeunes démunis

Le « Comité de défense et d'information des minimexés d'Anderlecht »<sup>1</sup> a organisé le 8 mai une Conférence-débat, en présence de Mr Rufin Grijp, sur ce thème. Je vous en donne quelques échos en bref.

Monsieur Rufin Grijp, Président du CPAS d'Anderlecht, a fait une description de la situation des jeunes qui dépendent du CPAS d'Anderlecht.

Les principales causes de cette dépendance sont :

- les ruptures avec la famille ;
- une politique de mise au travail contraignante qui entraîne une perte du droit au chômage et oblige à recourir au CPAS ;
- la diminution de l'âge de la majorité ;
- la mondialisation qui entraîne une immigration plus grande (des jeunes arrivant sans famille).

La commune d'Anderlecht a environ 3000 dossiers à traiter au niveau du CPAS pour 90.000 habitants ; 363 dossiers concernent des gens entre 18 et 25 ans.

La commune pratique assez souvent quand cela est possible, le recours auprès des ascendants.

Parmi les jeunes demandant une aide au CPAS, il y a deux catégories :

- les étudiants ;
- les jeunes en décrochage scolaire pour qui

des contrats d'intégration par formation professionnelle sont prévus.

La commune a également un service d'Insertion socio-professionnelle dont l'objectif est la remotivation des jeunes et la formation pour une remise au travail.

Monsieur Grijp souligne que le montant actuel du minimex, de 21.000 FB par mois est beaucoup trop bas et que le CPAS d'Anderlecht s'efforce de donner une aide supplémentaire. A Anderlecht, le CPAS intervient également dans les frais d'études, de transport et de logement (garantie locative et premier(s) mois de loyer).

A paraître tout prochainement : une brochure d'information sur le CPAS d'Anderlecht.

Les questions de la salle ont surtout porté beaucoup sur le recours auprès des ascendants. Monsieur Grijp trouve cela légitime dans la mesure où, si les ascendants ont les moyens de subvenir aux besoins de leurs enfants, ce n'est pas à la collectivité de le faire.

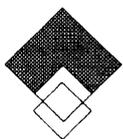
Monsieur Jean Peeters du front SDF a demandé quelle est la politique de la commune d'Anderlecht par rapport aux demandes de domiciliation au CPAS. Monsieur Grijp lui a promis une réponse par écrit sur ce sujet.

D'autres questions ont porté sur la précarité du travail proposé. D'une manière générale cette précarité est reconnue, n'est pas approuvée mais à défaut d'autres possibilités immédiates...

*Serge Van Israël.*

*(1) pour tout  
renseignement :  
Dalida Rigo,  
11 rue de  
l'Energie, 1070  
Anderlecht; tél.  
075-344.117*





# Développement durable... ou pauvreté durable ?

**Véronique  
Huygens.**

(1) Les Actes  
de ce forum  
sont  
disponibles :  
Forum  
bruxellois de  
lutte contre la  
pauvreté : 02-  
348.50.93;  
Association  
pour la Paix :  
02-223.35.33.

Le 22 mars dernier, à l'initiative du **Forum bruxellois de lutte contre la pauvreté** et de l'**Association pour la Paix**<sup>(1)</sup>, avait lieu un forum-débat à propos de la consultation sur l'avant projet fédéral de développement durable.

Parmi l'assemblée, des précaires avaient aussi été invités, minimexés, chômeurs, invalides du travail, travailleurs sous statuts précaires, etc...

Il s'agissait de donner son avis concernant le point : « *Politique de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale* » de l'avant projet de plan fédéral de développement durable.

Si la démarche de consulter la population peut sembler séduisante et nouvelle, il faut cependant remarquer que malgré la publicité faite, elle n'a pas atteint beaucoup de monde et surtout pas les plus démunis.

Lorsque la demande a été faite pour obtenir l'avant-projet de plan fédéral de développement durable, le document (ardu et volumineux) a été livré au compte goutte.

Pour pouvoir peser dans les directives qui vont se décider, l'« expertise » de la pauvreté (c'est à dire le fait d'en faire l'expérience « pour de vrai ») ne semble pas suffisamment prise en compte.

Le texte s'adresse aux « spécialistes savants » des questions sociales.

Le travail colossal du « **Rapport général sur la pauvreté** » édité par la Fondation Roi Baudouin offrait déjà dès 1994 des pistes de travail importantes qui ne demandaient qu'à être exploitées concrètement et nous n'en trouvons pas mention. Il est inutile de refaire des travaux qui ne sont pas suivis d'effets et les bonnes intentions ne résolvent pas les problèmes si elles s'arrêtent là.

Ce rapport devrait servir de base pour une réelle politique d'amélioration dans le domaine social.

Déception ressentie donc par une partie de l'auditoire sur ce qui pourrait apparaître comme une nouvelle manière transparente et très démocratique de consulter la population avant

de prendre des décisions politiques.

Déception aussi des personnes chargées de défendre la démarche et convaincues de sa pertinence et des bonnes intentions qu'elle est censée contenir.

Danger de voir apparaître une rupture définitive de dialogue entre ceux qui se sentent (encore) inclus et ceux qui ne se vivent plus ainsi.



# Au pays de « l'arc-en-ciel » les droits de l'Homme ne sont pas rois !



## Pourquoi la Ligue des Droits de l'Homme s'oppose-t-elle aux expulsions de Tsiganes ?

La Belgique ne respecte pas le droit d'asile tel que défini par la Convention de Genève. Les Tsiganes ne devraient pas être déboutés du droit d'asile. Les rapports tant sur les droits de l'Homme du Parlement européen que du Conseil de l'Europe montrent que les Tsiganes sont victimes de violations de leurs droits, d'apartheid social et de racisme dans de nombreux pays candidats à l'Union européenne, dont la Slovaquie et la Bulgarie. Manifestement, ils sont en danger dans les pays vers lesquels la Belgique les expulse et pourtant notre gouvernement décide de ne pas leur reconnaître l'asile. (...)

Nous enjoignons fermement le gouvernement de respecter le droit d'asile et d'arrêter les violations des droits de l'Homme faites aux illégaux et aux déboutés du droit d'asile, dans les centres fermés et au cours des expulsions forcées.

### Penser et mettre en œuvre une politique d'immigration

Les frontières sont poreuses, il est mensonger de prétendre que nous vivons avec des frontières fermées. Des hommes et des femmes rentrent sur notre territoire comme ils l'ont toujours fait tout au long de l'histoire, ce qui a enrichi notre civilisation. La politique de la tête dans le sable ne convient pas lorsqu'il s'agit d'accueillir chez nous des migrants.

En plus, elle confine les débats sur l'accueil de l'autre aux discours haineux de l'extrême droite, qui, seule, occupe l'espace. L'immigration zéro est un leurre. Il faut le marteler. L'absence d'une réelle politique de l'immigration confine les illégaux dans la détresse matérielle et morale et permet surtout que leurs droits ne soient pas respectés, à commencer par le droit au travail, au logement, à la santé, à l'éducation, etc. (article 23 de la Constitution belge). (...)

Le ministre de l'Intérieur Antoine Duquesne nous promet une réflexion sur l'immigration pour la présidence belge de l'Union européenne, présidence qui est programmée

pour le second semestre 2001. Dans l'attente, les expulsions continuent...

Quant à la réforme de la procédure d'asile, elle est en cours. (...) Rien ne garantit que l'arbitraire de la procédure disparaîtra.

**Dan Van Raemdonck**, président de la Ligue francophone des droits de l'Homme :

*« Je crois qu'on prend la politique d'immigration totalement à l'envers : on expulse, on va revoir la procédure d'asile et seulement après, plus tard, on discutera de l'immigration. Non. C'est l'inverse qu'il faut faire : il faut discuter d'immigration, il faut revoir en même temps la procédure d'asile et puis il faut voir comment on traite les cas individuels. »*

*Quant aux expulsions, celles-là n'ont jamais cessé. Effectivement, c'est la garantie que le gouvernement donne à son aile droitière en surfant sur une opinion publique dont on estime qu'elle est xénophobe. En fait, elle ne l'est pas : l'opinion publique ne peut être réduite à un monolithe. Je crois que ça arrange un certain nombre de politiques de dire qu'elle l'est. Le gouvernement doit avoir le courage politique de faire respecter les droits de l'Homme, même s'il croit que l'opinion publique ne le suivrait pas. »*

### Un pays sans tsiganes n'est pas un pays libre !

Dans les semaines et les mois à venir, 800 à 1.500 habitants de notre pays (leur nombre varie selon les sources), hommes, femmes et enfants, recevront une lettre les invitant à quitter la Belgique, sans quoi la gendarmerie procédera à leur expulsion forcée. Il ne s'agit pas de criminels ni de hooligans. Ils sont Tsiganes. Il s'agit du deuxième acte de leur expulsion.

Le premier acte, sous forme de rafle, s'est déroulé l'automne passé. Étaient concernés des Tsiganes en provenance de Slovaquie, déboutés de leur demande d'asile. (...) Ainsi le 30 septembre 53 Tsiganes, parmi lesquels 31 enfants, étaient arrêtés à Gand. Au total, 74 ont été enfermés au centre 127 bis de Steenokkerzeel, d'où ils étaient déportés par

Corine  
Barella.

Bruxelles, 8  
mai 2000,  
Ligue des  
Droits de  
l'Homme -  
Union des  
anciens  
Résistants Juifs  
de Belgique -  
Ligue des  
Droits de  
l'Enfant -  
MRAX - SPES



avion militaire le 5 octobre, et ce malgré la demande expresse de suspension de cette mesure, émanant de la Cour Européenne des Droits de l'Homme.

Pour cette nouvelle vague d'expulsions, le Ministre prétend vouloir éviter les dérapages de la précédente. Le résultat escompté sera cependant le même. Sauf qu'en 1999 le nombre de personnes concernées était de 450, alors qu'à présent on se propose d'expulser jusqu'à 1500 Tsiganes. (...)

Cette mesure respecte parfaitement leur mode de vie: le voyage fait partie intégrante de la culture tsigane.\*



\* Encyclopédie multimédia LAROUSSE

Ensuite à nos élus, et particulièrement aux membres de la majorité gouvernementale qui par attachement aux valeurs démocratiques et de solidarité sont en désaccord avec cette politique, nous voulons dire qu'il est de leur devoir d'exprimer publiquement leur opinion et de tout mettre en oeuvre pour faire annuler ces expulsions.

Enfin, à l'ensemble des citoyens et des organisations démocratiques, nous lançons un appel à ne pas se soumettre. Ces expulsions massives doivent être annulées. Pour qu'il en soit ainsi, il nous revient à tous et toutes de prendre nos responsabilités. Par des manifestations diverses, mais aussi en accordant nous-mêmes aux Tsiganes de Belgique l'hospitalité dont ils ont besoin.

#### Signez cet appel :

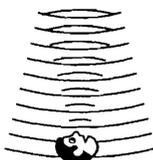
Veillez faire parvenir votre signature à la Ligue des Droits de l'Homme, à l'attention de Corine Barella :

- par courrier électronique : [ldh@linkline.be](mailto:ldh@linkline.be) ; internet : [www.liguedh.org](http://www.liguedh.org) ;
- par fax: 02-209.63.80
- par la poste : Ligue francophone des droits de l'Homme, 91 rue de l'enseignement, 1000 Bruxelles ; tél.02-209.62.91.

Ce plan d'expulsion (...) traduit une accélération importante du processus mis en place par le gouvernement. Alors que nous protestons à juste titre contre la participation de l'extrême-droite au gouvernement autrichien, quelle aurait été notre attitude si celui-ci avait pris des mesures semblables vis-à-vis des Tsiganes d'Autriche ?

**Par cet appel, nous voulons adresser trois messages.** Tout d'abord, aux Roms et Manouches de Belgique, nous voulons dire que nous sommes fiers qu'ils aient cherché refuge dans notre pays et que nous souhaitons qu'ils restent parmi nous au même titre que les autres survivants du génocide européen.

Echos...



# « ORISSA EXPRESS » : changer les règles du commerce international

« Le droit des sociétés privées ne devrait pas l'emporter sur un des droits les plus élémentaires des citoyens : le droit de se nourrir ».

Via Campesina, réseau international des paysans du Nord et du Sud.

Les Magasins du Monde-Oxfam lancent une campagne de sensibilisation pour un commerce équitable à partir d'un projet concernant le riz.

Le riz « Nag Surin » produit en Thaïlande selon un procédé biologique permet aux communautés qui le vendent de vivre décemment. Il enrichit les communautés locales et pas les grandes multinationales de l'agro-business.

C'est le cas de tous les produits vendus dans les magasins Oxfam, la marque « Made in Dignity » est la marque de respect des producteurs du Sud et de leur environnement.

Durant toute l'année, le bus « Orissa Express » sillonnera la Belgique pour promouvoir un commerce équitable<sup>1</sup>.

« Nous ne sommes pas des mendiants ! On nous bombarde de sacs de blé australien alors que nous avons la capacité de produire notre propre riz. Ce n'est pas d'importations massives dont nous avons besoin, mais de prix rémunérateurs pour nos produits et d'investissements pour améliorer l'irrigation de nos terres. En ignorant les capacités des peuples à se nourrir, c'est comme si le Nord disait au Sud « Mange et tais-toi ».

Gancham, responsable d'une organisation paysanne indienne.

## Résister face aux multinationales de l'agro-business

« Nous ne croyons pas que les sociétés multinationales et leurs technologies aideront nos agriculteurs à produire la nourriture nécessaire au siècle prochain. Au contraire, nous pensons qu'elles détruiront la diversité, le savoir local et les systèmes d'agriculture durable. »

Déclaration de délégués africains à la FAO, juin 1998.

## Soutenir les initiatives populaires

« Compter sur ses propres forces » est la devise de POKS (Paschim Orissa Krishijeevi Shangha), une organisation indienne qui regroupe 70.000 petits agriculteurs, organisés à l'échelle villageoise dans l'Etat d'Orissa. La lutte pour l'accès à la terre est une priorité pour le POKS qui vise la maîtrise de la production et l'organisation du marché du riz.

Les villageois ont créé des banques de semences afin de préserver la diversité biologique et de ne pas être dépendants des firmes qui commercialisent les semences.

## Promouvoir un commerce équitable

« Le riz est notre aliment de base et notre principale source de revenus » dit un paysan de Nag Surin (Thaïlande). Pour s'en sortir, cet agriculteur mise, comme des dizaines d'autres, sur une agriculture durable. Ensemble, ils travaillent à la collecte des semences traditionnelles, créent des caisses d'épargne, des banques de riz et des magasins de village. Ce riz « Hom Mali » est vendu dans tous les Magasins du monde-OXFAM.

Réservez un bon accueil lors du passage du bus « Orissa Express » dans votre localité.

Véronique  
Huygens.

(1)  
renseignements :  
Denis Clérin,  
tél :  
02- 332.01.10



# Appel d'Amsterdam pour l'annulation de la dette africaine

Le nouvel esclavage de l'Afrique dû au fardeau de la dette et à l'imposition de l'ajustement structurel constitue le plus gros scandale du début du XXI<sup>e</sup> siècle. Dans l'écrasante majorité des pays africains, les sommes allouées au service de la dette sont supérieures à celles affectées à l'éducation et à la santé réunies.

Il est devenu évident que chaque sou dépensé pour le remboursement obligatoire de la dette est un sou perdu dans la lutte contre la pauvreté, contre l'analphabétisme, contre la malaria, contre le SIDA et d'autres maladies pourtant facilement curables.

Les plans d'ajustement structurel imposés par la Banque mondiale et le FMI ont contribué à enfoncer les économies de beaucoup de pays africains dans une crise profonde, à aggraver les inégalités sociales et de genre; (...)

**C'est au vu de tout cela qu'un vaste mouvement a pris forme à l'échelle mondiale, appelant à l'annulation pure et simple de la dette des pays du Tiers Monde et au rejet des programmes d'ajustement**, qui n'ont fait que répandre la misère et la régression partout où ils ont été appliqués.

Dans la plupart des cas, la dette a été contractée par des gouvernements non démocratiques généralement soutenus par les pays les plus industrialisés, elle a permis le financement de politiques répressives, voire génocidaires comme au Rwanda en 1994, et n'a jamais profité aux populations des pays endettés. Le détournement de biens publics et de prêts a été systématiquement organisé au vu et au su des créanciers publics et privés du Nord. En droit international, la dette « odieuse » qui en résulte est nulle et non avenue.

En ce qui concerne plus spécifiquement l'Afrique sub-saharienne, un argument historique irréfutable pour exiger l'annulation inconditionnelle de sa dette est que ce qu'elle doit à ses « créanciers » occidentaux représente une infime parcelle de tout ce qui lui a été extorqué depuis le XV<sup>ème</sup> siècle. De l'esclavage, qui a arraché au continent entre 60 et 100 millions de ses habitants pour les amener vers les Amériques, à la colonisation suivie de la recolonisation en cours, l'Afrique n'a que trop payé.

Aujourd'hui, la Banque Mondiale, qui est largement responsable du désastre des trente dernières années, reconnaît elle-même que la situation du développement humain se dégrade en Afrique. Le revenu réel par habitant a baissé de manière continue pendant cette période. Dans plusieurs pays d'Afrique, l'espérance de vie qui atteint à peine 46 ans tend à baisser dramatiquement comme conséquence de l'extension de la plus abjecte pauvreté.

Malgré cela, le FMI et la Banque mondiale s'acharnent à imposer la poursuite de l'ajustement structurel et du remboursement de la dette, à travers l'initiative pour les Pays Pauvres Très Endettés (PPTE). (...)

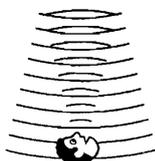
Pour toutes ces raisons, **l'annulation immédiate et inconditionnelle de la totalité de la dette extérieure de l'Afrique est une exigence éthique et de justice sociale.**(...)

Nous inscrivons notre appel dans l'élan des déclarations d'Accra (Jubilé 2000 - avril 1998), Lusaka (Jubile 2000 - mai 1999), Johannesburg (Jubile Sud – novembre 1999) et Yaoundé (janvier 2000), ainsi que dans les initiatives convergentes de Paris (ATTAC – juin 1999), de Seattle, de la Marche Mondiale des Femmes de l'an 2000 et de l'appel de Bangkok (février 2000) qui ensemble exigent l'annulation pure et simple de la dette du Tiers Monde.

Réunis du 4 au 7 avril à Amsterdam, nous appelons à une rencontre internationale et panafricaine à Dakar du 12 au 17 décembre 2000 intitulée « DAKAR 2000 : des Résistances aux Alternatives ».

Signature à envoyer à [cadtm@skynet.be](mailto:cadtm@skynet.be), ou par la poste : CADTM, 29 rue Plantin, 1070 Bruxelles; fax : 02-522.61.27, et à "Dakar 2000" Coordinating Committee : E-mail: [jubilee.dk2000@sentoo.sn](mailto:jubilee.dk2000@sentoo.sn)

Echos...



# Ce monde est le nôtre

A l'heure où je vous parle, il est un peu plus de minuit et demi dans la Silicon Valley, ce petit coin de Californie, synonyme pour quasiment toute la planète, de richesse, du nec plus ultra des nouvelles technologies, d'Internet en folie..

Dans la Silicon Valley, les fortunes poussent comme des champignons. Il y a chaque jour 63 nouveaux millionnaires en dollars. On ouvre des centres spécialisés pour traiter le stress des nouveaux riches. Il est un peu plus de minuit et demi, donc, et un bus sillonne la Silicon Valley. Normal, pensez-vous, la Silicon Valley, ce haut lieu de l'intelligence et de la créativité ne dort jamais.



Eh bien, détrompez-vous : dans le bus, le bus n°22, tous les passagers dorment. Oh, Jamais bien longtemps, pas plus de 2 heures, le temps pour le bus 22 d'effectuer les 46 km de son parcours. Un parcours dans un des coins les plus chics des Etats Unis.

Au terme du parcours les passagers descendront du bus, patienteront un petit quart d'heure, avant de remonter, de montrer leur passe quotidien à 3 dollars et d'essayer de retrouver le sommeil, en défilant devant quelques unes des plus somptueuses propriétés des Etats Unis.

Les habitués du bus n°22 qui sillonnent la Silicon Valley, la nuit, sont ce qu'appelle des sans abris, des sans logis.

Mais ce sont des sans logis un peu étranges pour les Européens. La plupart de ces sans logis, ont, en effet, un travail et même un travail à plein temps. Mais c'est un travail peu qualifié. Et leurs bas salaires ne leur permettent pas de trouver un logement dans la Silicon Valley, le coin où l'immobilier est le plus cher des Etats Unis.

Les travailleurs sans logis du bus n°22, le bus surnommé « l'hôtel roulant », ne sont pas des cas exceptionnels. Près du tiers des dizaines de milliers de sans logis de la région ont un emploi à plein temps.

Le problème des « *working poor* », des « travailleurs pauvres » est encore plus important qu'il n'y paraît, explique le *New York Times*, qui rapporte toute cette histoire. Il y a de plus en plus de familles contraintes de partager leur appartement avec d'autres familles ou encore de familles forcées de louer un garage en guise de logement quand ce n'est pas simplement obligées d'acheter le droit de dormir dans la salles de séjour de quelqu'un d'autre.

Si les bas salaires sont déjà à genoux, dans la Silicon Valley, les revenus moyens commencent eux aussi à tirer la langue. On rencontre, raconte le *New York Times*, de plus en plus d'enseignants, de policiers, de pompiers dans les abris de nuit.

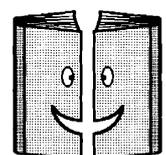
On commence à parler d'une nouvelle catégorie de personnes : les travailleurs pauvres invisibles, les travailleurs qui consacrent près de 80 % de leur revenu à leur logement et font des économies sur tous le reste.

La Silicon Valley, le temple de la nouvelle économie, illustre jusqu'à la caricature et de la manière la plus cruelle le fossé grandissant entre riches et pauvres aux Etats Unis. Les Etats Unis, un modèle. Oui... mais un modèle à ne pas copier.

Les Européens chercheront dans quelques jours, lors d'un sommet à Lisbonne, à affirmer les droits de la société face au marché, les européens vont tenter de trouver une formule alliant emploi, nouvelle technologie et protection sociale.

Jean-Marie  
Duhaut, La  
chronique,  
RTBF radio, la  
première, lundi  
13 mars 2000;  
Email :  
Matin.premiere  
@rtbf.be

A lire... A débattre



# Harcèlement moral : le mobbing est lié à l'évolution du rapport salarial

Ghislaine De Smet, à partir d'un exposé de Jean De Munck.

(1) Rencontres écologiques d'été, Borzée, août 99; le compte-rendu complet de l'atelier « Hors du salariat, quel salut ? » est disponible sur demande : Ghislaine De Smet, 63, rue Stéphanie, 1020 Bruxelles; Email : ghislaine.desmet@hnbe.com

Exposé de Mr Jean De Munck, du Centre Philosophie du Droit (Louvain), sur « La configuration actuelle du travail en Europe »<sup>1</sup>. La campagne syndicale actuelle contre le harcèlement moral dans l'entreprise démontre combien l'analyse développée par Mr De Munck est pertinente. Il souligne qu'une prise de conscience des nouveaux rapports salariaux pourrait orienter les priorités actuelles de la défense syndicale. La lutte contre le mobbing est certainement exemplaire à ce titre.

On assiste aujourd'hui en Europe à une double crise : un changement d'échelle, avec l'Euro, et une crise du système de coopération sociale du fordisme et du système salarial classique.

Jetons un coup d'œil sur ce qui se passe aux Etats Unis (Silicon Valley, par exemple), et qui va sans doute se développer aussi en Europe. On assiste là-bas à de nouvelles formes de coopération : très contractuelles, très flexibles, très peu autoritaires. Les modalités d'organisation du temps sont très différentes de celles que nous connaissons en Europe : il n'y a pas de rupture du temps (week-ends), on travaille aussi le dimanche.

Pour obtenir l'exécution du travail, deux solutions sont possibles, et c'est là le nœud de l'évolution actuelle :

- **dans le modèle fordiste classique** : il y a un lien de subordination fort ; le salarié renonce à son autonomie en échange d'un revenu. Cela implique la nécessité d'une surveillance du travail (qui coûte en temps et en argent).
- **depuis les années 60, 70** : un « mécanisme incitatif » s'est développé. Les deux parties sont plus libres. On amène la personne salariée à fournir un effort sans devoir la surveiller tout le temps. Les salariés travaillent « à l'influence », dans une zone trouble entre subordination et liberté.

## I. Evolution du salariat

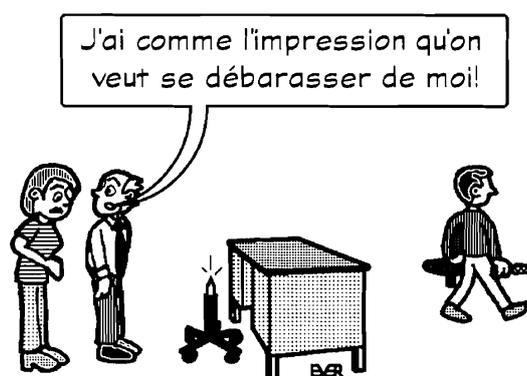
Actuellement, nous ne sortons pas de la société salariale : le salariat est toujours numériquement le statut le plus important. Ce sont plutôt les règles du contrat qui se modifient : on voit apparaître une « zone grise » entre le statut de salarié classique (subordination), et le statut d'indépendant.

Examinons l'évolution du salariat sous deux versants : son efficacité et son équité. Les changements sont dramatiques.

### A. Modifications au point de vue efficacité

Classiquement, le niveau du salaire est déterminé par le marché (loi de l'offre et de la demande, Walras). Mais cette « règle » est tout à fait remise en question, même les économistes n'y croient plus.

En effet, le travail n'est pas un produit (contrairement à une maison qu'on achète, p.ex). Quand on signe un contrat avec un salarié, le travail n'existe pas encore, il est à produire : il persiste donc une incertitude sur l'exécution dans un contrat avec un salarié.

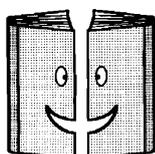


### B. Modifications au point de vue équité

Dans l'évaluation du salaire, plusieurs critères interviennent : la pénibilité, la qualification, l'ancienneté, la valeur sociale... Le montant du salaire se détermine à partir d'une norme d'équité, de règles « morales » dans l'entreprise.

Le salariat est défini par une règle hiérarchique. Mais il y a eu une prise de conscience du caractère contre-productif de la subordination,

A lire... A débattre



qui implique l'obligation d'une surveillance des salariés, très lourde à mettre en place. Dans le secteur tertiaire, qui s'est beaucoup développé, la subordination devient impossible, le contrôle, la surveillance de la qualité des actes est très difficile.

- **A partir des années 60,70** les rapports d'autorité sont délégitimés. Pour garder le pouvoir, pour garder le contrôle des salariés, on utilise des techniques d'incitation (école des relations humaines, cercles de qualité, « culture d'entreprise »...). Certains font le choix de contracter plutôt des indépendants (pas (?) de rapport hiérarchique).

- **Dans les années 80,90** apparaissent d'autres techniques d'incitation : la participation aux bénéfices, l'actionnariat ouvrier (notamment aux E.U.).

On assiste actuellement à une déstabilisation de nos repères normatifs d'équité (valeur d'un travail, d'une qualification, pénibilité...). Le système des prépensions va à l'encontre de l'ancien système, où l'ancienneté était valorisée.

De même au point de vue des niveaux de formation : avant on assistait à un codage clair, en fonction des filières suivies, de la hiérarchie... Actuellement il y a un brouillage total par rapport aux critères d'engagement : le profil psychologique, la compétence personnelle et relationnelle interviennent beaucoup plus.

## 2. Questions posées par ces évolutions à l'acteur collectif

Le système d'incitation fait perdre de la cohérence à l'entreprise, pousse à l'opportunisme, à l'individualisme. On assiste à une individualisation des salaires.

Pour renforcer à nouveau la cohésion, la fidélité des travailleurs à l'entreprise, on a introduit l'actionnariat des ouvriers, les « *stock-options* », etc. Ce système diffuse la « culture » du capitalisme dans la classe salariée (exemple : les ouvriers américains qui suivent les cours de la bourse à la télévision, pour

suivre l'évolution de la valeur de leurs actions).

Est-ce que nous devons tous entrer dans ce type de mécanismes ? Quelles sont les manières alternatives de garder une cohésion sociale ?

### A. Evaluation des mécanismes d'incitation

Ces mécanismes donnent plus d'autonomie dans le travail, un sentiment de participation aux décisions. L'actionnariat peut ouvrir la participation aux AG de l'entreprise (capitalisme participatif).

L'acteur collectif se retrouve devant un dilemme : pourquoi refuser un pouvoir de décision ? Ou à quelles conditions est-il acceptable ? Quelle part relative revient aux travailleurs ? Quels droits réels ont-ils ? Pour quel projet de société ?

Il ne semble pas y avoir d'alternative réelle qui se dessine avec ce système.

### B. Contrôle du contrôle

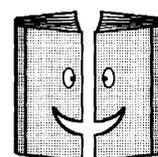
Du temps des syndicats fordistes, le pouvoir était bien identifié : il y avait des postes hiérarchiques et des postes de subordination. L'acteur collectif pouvait facilement identifier l'intérêt collectif, les enjeux...

Dans le système incitatif, les individus se retrouvent seuls, avec des pathologies induites (stress,...). Comment l'acteur collectif peut-il soutenir les individus dans ce processus, qui est très probablement irréversible ? La campagne actuelle contre le harcèlement moral pose en tout cas une bonne question.

Les organisations syndicales devraient veiller à la lisibilité des contrats incitatifs, à la socialisation des mécanismes de gestion, de mesure.

Cela implique de nouvelles solidarités, de s'adapter au développement des divers nouveaux statuts d'indépendants. Le syndicat doit en tenir compte et évoluer. Les indépendants de leur côté doivent aussi se remettre en question, faire un pas vers l'acteur collectif.

A lire... A débattre



# Fonds pauvreté : le micro-crédit à la belge

Brigitte Poulet.

Encore trop peu connu, le prêt solidaire permet, depuis janvier 97, à des personnes démunies qui n'auraient aucune chance d'obtenir un prêt bancaire, de démarrer leur propre initiative économique.

Le prêt solidaire est l'un des trois volets du Fonds Pauvreté de la Fondation Roi Baudouin<sup>1</sup>, fonds créé en réponse au Rapport général sur la pauvreté. Les deux autres volets consistent en fonds de garantie ou en aide directe pour les organisations qui travaillent avec des pauvres.

C'est en quelque sorte une version occidentalisée du micro-crédit initié par la Grameen bank au Bangladesh : rien à voir avec une action caritative, le prêt doit être intégralement remboursé, mais les taux d'intérêt sont bas et les modalités de remboursement souples.

Neuf banques belges participent, mettant au total 8,2 millions à disposition du Fonds chaque année.

Pratiquement, les candidats doivent soumettre un plan concret et financièrement réaliste. Le montant maximal du prêt est de 250.000 F et le taux pratiqué est de 2,25 % (actuellement). La somme doit être remboursée en trois ans maximum.

Si le plan est accepté lors d'une première sélection, le dossier est attribué à un consultant de la Fondation qui peaufine les aspects légaux et financiers. La Commission des prêts de la Fondation décide en dernier ressort de la recevabilité de la demande.

« Détail » important : la personne qui bénéficie du minimex ou d'une aide sociale équivalente peut conserver partiellement ou entièrement (selon la décision du CPAS) son allocation au maximum pendant 36 mois.

Un bilan montre qu'à la date du 19/5/99, sur 653 demandes, une centaine de candidats avaient obtenu le prêt, une centaine de dossiers étaient encore à l'examen et les autres avaient été rejetés. Lors de la sélection, le souci du Fonds n'est pas seulement de rentrer dans ses frais mais d'éviter de (nouvelles) débâcles financières à des personnes déjà fragilisées.

La Fondation a voulu mettre l'accent sur

l'accompagnement du projet. Des contacts entre consultants et demandeurs sont prévus dans le contrat établi avec la Fondation. Dans l'intervalle, les consultants sont à disposition pour aide et conseils.

## De l'argent pour quoi faire ?

Des choses très variées : commerce ambulante, petite restauration, services de dépannage, de nettoyage, de transport, restauration ou création de meubles, entretien de jardins, décoration de murs et façade, atelier de vitrail, etc.



## Des prêts pour qui ?

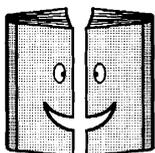
Une étude plus fine réalisée six mois après le démarrage du projet, en juillet 97, a montré globalement un bon ciblage de la population bénéficiaire : 6 demandeurs sur 10 avaient un revenu inférieur à 30.000 F/mois, parmi eux, majoritairement des minimexés et des chômeurs.

L'étude apportait d'autres renseignements : les candidats étaient plus souvent isolés (60 %), masculins (75 %), belges (75 %) et âgés de 30 à 50 ans (60 %). La formation et le passé professionnel des personnes étant très variés.

Voilà une initiative tout à fait intéressante en ce qu'elle permet à des gens qui ont peu de ressources de redevenir artisans de leur destin et par là, de retrouver dignité et confiance en eux.

(1) Selon des documents fournis par la Fondation Roi Baudouin : rue Bréderode 21, 1000 Bxl. Tel.: 02-549.02.27

A lire... A débattre



# La Convention de Lomé devient un « A.P.P.D. »<sup>1</sup>

La 4<sup>ème</sup> Convention de Lomé a expiré le 29 février 2000, « euthanasiée » par les défenseurs de l'OMC. Cependant bon nombre de solidaires, tant dans l'UE (Union Européenne) que dans les ACP (pays Afrique, Caraïbes, Pacifique) concèdent à ces vieux liens Nord-Sud des soins palliatifs pouvant les faire survivre jusqu'en 2007...Voire 2020 !

Le nouvel A.P.P.D. entre l'UE et les ACP sera signé vers le 8 juin 2000 à Suva (île Fidji).

Oh ! ce nouvel accord représente « *le plus important cadre financier et politique de coopération N-S...et je suis extrêmement heureux que l'Europe soit parvenue à renouveler ces relations, surtout à la lumière de ce qui se passe actuellement dans le monde* » déclare Paul Nielson<sup>2</sup>.

« *Cet accord place l'Europe en position de modèle dans le domaine des rapports N-S* ».

Les négociations ont été durant 18 mois le lieu des pressions dominantes. Les différents objectifs (institutionnels, politiques, économiques et financiers) que visent l'accord ont été poursuivis par les négociateurs répartis en groupes spécialisés (voir l'article « *Couleur Lomé* » dans le journal n° 16 du Collectif).

Le présent article, délaissant ces cadres, se borne à transmettre globalement les conclusions et les réactions que celles-ci suscitent.

## Quelles nouvelles bases discerner dans l'A.P.P.D. ?

L'UE affirme haut et clair que seule l'intégration dans le commerce mondial, régi par l'OMC, peut libérer les A.C.P. de la marginalisation, entendue tant comme sous-développement que comme paupérisation. Elle ravive sa responsabilité de garantir des traitements inégaux envers des pays très inégaux.

Les A.C.P ont généré un remarquable dynamisme à travers la société civile. Les capacités de celle-ci à organiser des concertations, créer des réseaux, poursuivre des lobbyings ont fait pression pour que soit reconnue sa capacité de participation aux négociations.

Les liens N-S tissés dans la société civile,

notamment grâce aux technologies de communication, ont produit un « contre-pouvoir » bousculant à Seattle. Porteuse d'une réelle alternative à la pensée unique, la société civile veut plus de justice, de transparence et de démocratisation des institutions.

Vu la riche pluralité qu'elle représente (solidarités syndicales, exigences des organisations paysannes, projets porteurs des ONG, résistances des femmes et des consommateurs, interpellations des Églises, défense des Droits humains et du développement viable, avancées scientifiques, etc...) les négociateurs ont pris conscience de l'urgence de dialoguer avec elle et de l'impliquer comme nouvel acteur de développement.

Les revendications de la société civile leur offrent d'autres bases socio-politico-économiques sur lesquelles élaborer des réponses aux besoins compatibles avec la mondialisation<sup>3</sup>.

Bref, l'objectif monolithique du libre-échange s'est vu mis en question : les résistances des ACP à un traitement rapide et radical ont conduit à un calendrier qui échelonne différentes étapes et modalités d'engagements.

Les voici :

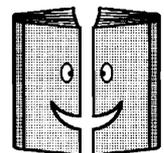
- Dès ce **29 février 2000**, s'étendra une période préparatoire pendant laquelle les anciennes dispositions subsistent.
- De **2000 à 2005**, un processus se poursuivra afin d'accorder libre accès aux marchés européens, de la majorité des produits des Pays Moins Avancés (PMA) parmi les ACP, comme de tous les autres PMA.
- De **2000 à 2002**, date prévue pour clôturer la ratification de l'A.P.P.D., l'UE étudiera les implications des nouvelles propositions sur base des nouvelles estimations des différents niveaux d'intégration économique atteints par les ACP.
- De **2002 à 2008**, se structureront progressivement des Accords de Partenariat Économiques (A.P.E.) avec les ACP qui accepteront de le faire.
- En **2004**, l'UE évaluera la situation des ACP non PMA qui ne se considéreraient pas en mesure de négocier un APE ou le refuseraient. Avec eux elle étudiera quelles

**Nadine Dehaes.**

(1) *Accord de Partenariat pour le développement.*

(2) *Paul Nielson, à la Commission européenne chargée du Développement et de l'Aide humanitaire.*

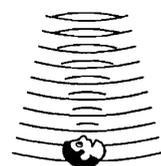
(3) *La requête activement structurée des organisations paysannes, toute importante qu'elle fût (70 % des populations ACP) et officiellement légitimée dès les débuts de Lomé gênait les principaux négociateurs : ils jugeaient ces exigences locales inadaptées à leurs visées macro-économiques.*



(4) *Système de Préférence Généralisée = Toute faveur accordée à un pays doit s'étendre à tous les autres pays de même catégorie d'intégration économique.*

(5) *Le GATT n'a jamais interdit des dérogations telles que la non-réciprocité. Il en existe plus ou moins 50, dont certaines obtenues par les EU, le Canada...*

(6) *« Quand la capacité institutionnelle d'un état s'avère répréhensible, n'est-il pas préférable d'aider ce pays à consolider ses institutions, à les doter de bases saines, par une politique de coopération exempte de sanctions ». Paroles de John Horn, président du Conseil ACP. « La pauvreté et l'oppression d'une population la rend incapable d'agir démocratiquement et favorise la corruption de ses dirigeants ». Propos de Fr. Boutmans interviewé.*



alternatives « conformes à l'OMC » pourront être adoptées :

- soit la SPG<sup>4</sup> sans réciprocité.
  - soit d'autres modalités de dérogations aux règles de l'OMC, autorisées par celle-ci<sup>5</sup> et présentant « équivalence » par rapport aux avantages de Lomé.
- En 2006 s'accomplira une révision complète des accords engagés entre l'UE et les ACP.

Notons ici qu'en finale des négociations, le gouvernement cubain a adressé sa demande officielle d'être accueilli au nombre des ACP et de participer au processus A.P.P.D. L'acceptation de cette demande sera soumise à conditions.

### Quelques réactions face à ce calendrier

Un tel étagement accéléré n'obtient des ACP qu'une satisfaction mitigée. La prise en considération de leurs niveaux respectifs d'intégration établit entre eux des catégories et divisions qui renforcent le pouvoir d'évaluation de l'UE sans vraiment garantir à chacun le temps dont il a besoin pour évoluer, en fonction de sa configuration géo-économique, de ses fonctionnements institutionnel et administratif, du choix de sa population quant au type de développement qu'elle souhaite.

Jusqu'ici on ne voit pas que ce processus soit compatible avec une volonté politique d'éradication de la pauvreté; la dualisation économique ne va-t-elle pas se maintenir, voire s'accroître ?

### Quelles autres « concessions » semblent avoir été obtenues par les ACP ?

**1. La condition de bonne gestion des affaires publiques**, longtemps défendue par l'UE comme « essentielle » et dont la non-réalisation eût été sanctionnée par la rupture d'exécution de l'accord, sera désormais tenue comme « fondamentale » mais sa violation ne serait pas motif de suspension, sauf en cas grave de corruption active ou passive ou de dérive bureaucratique<sup>6</sup>.

**2. La demande de l'UE du rapatriement des illégaux** dans le pays d'où ils viennent a soulevé l'opposition parmi les ACP : « Une

*clause sur la migration n'a pas place dans la nouvelle convention » ont-ils déclaré; « Car celle-ci délibère avant tout sur un programme de développement où nous sommes représentés par nos ministres du Commerce et des Finances, et non par nos ministres de l'Intérieur. Si nous avons évoqué la question des migrations, c'est uniquement dans le but de protéger nos citoyens ».*

Décision a été prise de se limiter à une déclaration de principe, base pour traiter ultérieurement, cas par cas, des accords bilatéraux<sup>7</sup>. Et Paul Nielson de commenter : « Je suis particulièrement satisfait de la solution à la question sensible de la migration, car nous n'avons pas peur de relever le gant, c'est une manifestation de courage politique ».



**3. Les ACP acceptent le principe d'ouverture progressive de leurs marchés** aux exportations de l'UE (Même si le GATT envisageait des mesures non réciproques, tôt ou tard la loi du libre échange les condamnera à disparaître).

Mais le nouveau régime, quel qu'il soit, leur vaudra plus de pertes que de gains<sup>8</sup>. Pertes découlant des réductions douanières (pertes fiscales pour les Etats, décomptes pour les populations), pertes par suppression du Stabex et du Sysmin, par suppression de certains protocoles ; mais surtout par concurrence « plus ou moins loyale » des importations européennes<sup>8</sup>.

Après un dialogue serré et tendu, l'UE répond en étalant ses offres (13,5 milliards accessibles par tranches annuelles, pendant 7 ans) auxquels s'ajoutent 10 milliards du reliquat de Lomé, non utilisé (ce qui prouve la capacité insuffisante de gestion), en annonçant les nouveaux modes d'attribution du FED<sup>9</sup> et autres mesures d'aide périodiques, prévisibles et « *généreuses* » (car couvrant 80 % des pertes envisagées). En outre, l'UE fait valoir les « *gains* » qu'apportera la stratégie pluraliste via la société civile et le secteur privé, car elle va sauvegarder les réformes et politiques macro-économiques.

L'UE attend une grande intégration pour les pays qui concluront des APE, car dans ces régions un climat de stabilité commerciale donc de crédibilité économique se développera, qui favorisera les investissements.

### Quelles inquiétudes subsistent parmi les ACP ?

1. Les nouveaux accords semblent n'avoir rien prévu pour enrayer le surendettement de nombreux ACP.
2. Les évaluations semblent rester des prérogatives de l'UE, nonobstant certains aveux de lacunes dans ces évaluations. Études difficilement comparables, car basées sur des hypothèses différentes et souvent étayées par des statistiques faibles. Pas d'évaluation par secteurs d'activités. La non prise en compte de certaines réussites peut avoir des conséquences dramatiques. Si un plus grand crédit était accordé à des expertises de terrain, certaines de ces lacunes ne pourraient-elles pas être comblées ?
- L'aide au développement n'inclut-elle pas de responsabiliser les peuples concernés, depuis les expertises jusqu'aux choix des priorités ?
3. Pas de dispositif pour empêcher que les « *prix mondiaux* », inférieurs à ceux des pays qui doivent assumer des coûts plus lourds de production et de commercialisation, ne mènent à la paralysie ou à la faillite.
4. Plusieurs pays redoutent que les solutions qu'ils devront adopter s'avèreront moins favorables que le régime de Lomé encore en cours. Ils craignent de ne pouvoir affronter la concurrence débridée qu'entraînera le SPG.

Quelles clauses de sauvegarde les protégeront ?

5. Les régions où un processus d'intégration a débuté, mais où se côtoient des pays de niveaux différents, craignent que les stimulations d'APE perturbent ce processus en cours, en accentuant les différences entre voisins, en causant des transferts de parts de marchés et qu'ainsi des tensions dégénèrent en conflits.
6. Certains nouveaux secteurs sont en croissance (horticulture, bois d'ameublement, horlogerie). Ils ont besoin de long terme pour émerger. Ils redoutent que leur production soit dévalorisée ou absorbée par les stratégies d'investisseurs étrangers.

### Quelques réflexions plus générales

1. Le flou de nombreux textes fait obstacle à la juste implication des acteurs tandis qu'il se prête à des interprétations manipulatrices d'acteurs plus puissants.
2. La coopération commerciale semble séparée d'une libéralisation de la mobilité des personnes, alors que les deux doivent être complémentaires (marchés, échanges technologiques...).
3. Quelles conditions contraignantes, contrôlées, sanctionnées a-t-on étudiées pour assurer les protections sociales, environnementales, culturelles, etc...
4. Comment résister à l'absorption par les puissants ; comment aller à l'encontre des faveurs aveugles prévues pour les investisseurs ; stipuler leurs devoirs et les soumettre aux droits inviolables des populations et des États responsables des générations présentes et à venir ?
5. Aucun scénario alternatif à la compétitivité.
6. Pourquoi le développement du commerce à tous crins plutôt que l'équité au service du développement ?
7. Les règles de l'OMC ne sont pas immuables : quel aveuglement de s'y soumettre plutôt que de travailler à les réformer ?

(7) L'UE voudrait que tout clandestin soit repris par le pays d'où il vient, que ce soit ou non son pays d'origine. Les ACP n'entendent rapatrier que leurs concitoyens. Qu'en sera-t-il effectivement ?

(8) Des états de l'UE subsidient encore leurs exportations d'où, sur les marchés ACP, prix inférieurs aux prix locaux, voire dumping. Quand l'UE réformera-t-elle sa PAC ?

(9) Le 9<sup>ème</sup> Fonds Européen de Développement déçoit les ACP : 1) Son accroissement sera de 5 % au lieu de 9 % escomptés. 2) Sa répartition tiendra compte des besoins, mais désormais des « performances réalisées ». Jugement de valeur ou encouragement des moins favorisés ?



# Démocratie et marché

dernier numéro paru de la revue « *Alternatives Sud* »<sup>1</sup>, vol. VI, (1999) 3, 230 pages.

(1) *Alternatives Sud, Cahiers Trimestriels. Un débat d'idées sur les grands problèmes de société : des analyses concrètes et des alternatives*

Les cahiers ont pour but la diffusion de la pensée alternative élaborée dans les sociétés du Sud. Ils publient des auteurs originaires d'Afrique, d'Amérique latine, d'Asie et du Pacifique qui y travaillent principalement. Quelles alternatives, de pensée et de pratiques, sont-elles proposées par les premiers intéressés aux logiques et aux politiques qui président actuellement à la destinée de l'humanité ?

**Démocratie et marché**, selon les théories officielles, vont de pair, l'économie de marché étant à la base de la liberté d'entreprise et les libertés étant indivisibles. Or, les faits prouvent non seulement que le marché peut s'accommoder des dictatures, mais surtout que le système économique capitaliste est créateur de telles inégalités entre classes et catégories sociales et entre nations, qu'elles deviennent incompatibles avec une véritable démocratie.

## Parmi les auteurs :

- Tessy Bakary : La démocratie en Afrique : l'ère post-électorale ?  
Mekinda Beng : La représentation politique utilitaire dans les nouvelles démocraties africaines.  
Nathan Byamukama : Reconstruction politique sans mobilisation sociale effective, en Afrique de l'Est : un défi pour les nouveaux acteurs sociaux et politiques.  
Pablo González Casanova : Le plaisir de l'utopie ou la démocratie pour tous.  
Eduardo E. Saxe-Fernández : Les facteurs limitant de la démocratie en Amérique latine.  
Juan Valdés Paz : Le système politique cubain au cours de années 1990.  
Francisco Hidalgo : Gouvernance électorale ? Les réformes électorales en Amérique latine.  
Samir Amin : La mondialisation économique et l'universalisme démocratique.

## Alternatives Sud

Cahiers Trimestriels.

Prix au numéro : 480 FB, port compris

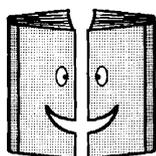
Abonnement un an (4 n°) : 1800 FB

ccp : 000-1306002-91

Pour plus d'informations :

Centre Tricontinental - Av. Ste Gertrude 5, 1348 Louvain-la-Neuve  
Tel : 010/45.08.22 - Fax : 010/45.31.52 - E-mail : houtart@espo.ucl.ac.be

A lire... A débattre



# COPENHAGUE + 5 : Appel au gouvernement belge et aux autorités européennes

Il y a 5 ans s'est tenu à Copenhague le Sommet mondial pour le développement social.

En cette occasion, des centaines d'associations du monde entier s'étaient mobilisées pour que les nombreux gouvernements représentés à cette rencontre s'engagent à mettre l'économie mondiale au service de l'Humain. En Belgique, la plate-forme Nord-Sud pour le développement social, réunissant plus de 50 organisations avait contribué à ce mouvement planétaire. Le Sommet de Copenhague, s'il n'a pas répondu à toutes nos attentes, avait pris des engagements et tracé des pistes d'action intéressantes.

Pourtant, 5 ans après, nous sommes déçus.

Ni la création de financements adéquats, ni une réelle volonté politique n'ont alimenté la mise en oeuvre du programme de Copenhague. A l'aube de l'an 2000, la pauvreté n'a pas régressé et, comme le répète chaque année le rapport du PNUD sur le développement humain, les écarts ne cessent de grandir entre les minorités qui profitent de la mondialisation et les autres.

C'est pourquoi les organisations belges engagées dans la lutte contre la pauvreté au Nord et au Sud s'unissent à nouveau pour demander aux autorités belges et européennes de défendre lors de la session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies de juin 2000 :

## Cinq exigences pour un développement social

**1** - La mise en oeuvre d'un véritable **plan de lutte contre la pauvreté dans le monde** : nous rappelons notamment dans ce cadre les revendications de la plate-forme de 1995 concernant le contrôle d'agents économiques comme les firmes multinationales, le rejet de programmes d'ajustement structurel socialement douloureux et la primauté du respect des droits économiques et sociaux sur les forces du marché.

**2** - La création urgente de moyens financiers nouveaux en vue de **promouvoir un réel développement social de la planète** : dans le cadre de l'aide publique au développement, de la fiscalité ou des actions contre l'endettement.

**3** - La mise en oeuvre de nouvelles mesures en faveur du **droit pour toutes et tous à un travail conforme à la dignité humaine**.

**4** - La **lutte contre les inégalités entre hommes et femmes** et pour promouvoir la pleine participation des femmes à la citoyenneté ainsi qu'à la vie politique et économique.

**5** - La **revalorisation du rôle des pouvoirs publics** notamment comme garants d'une juste redistribution des richesses ainsi que la promotion du dialogue entre Etat et société civile.

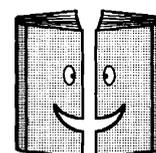
Nous souhaitons que les Nations Unies, encouragées et soutenues par leurs Etats membres, prennent de nouveaux engagements mesurables, à échéance de 5 ans, en faveur du développement social. Et ceci, sans se soumettre aux exigences d'agences comme le FMI, la Banque mondiale ou l'OMC qui ont largement montré ces dernières années leur incapacité à promouvoir un développement socialement constructif.

**Souscrivez à cet appel, envoyez vos coordonnées à l'adresse ci-contre  
(groupe de Copenhague)**

*Groupe de Copenhague,  
c/o CNCD,  
Quai du Commerce, 9,  
1000 Bruxelles  
Tél : 02-250.12.30,  
Fax : 02-250.12.63, Email  
cncd@skynet.be*

*Le groupe de Copenhague est né du Sommet social de 1995. Il réunit actuellement le CADTM, le CNCD, Entraide et Fraternité / Action Vivre Ensemble, le Forum bruxellois de lutte contre la pauvreté, Emmaüs, le GRESEA, Et Kairos-Europe*

**A lire... A débattre**



# AGENDA

- Chômeur, pas chien ! : Espace rencontre  
tous les 2<sup>e</sup> jeudis du mois, 13h ... *Cercle Carlo Levi*, 48 rue St Léonard, 4000 Liège .... rens : 04- 344.58.88
  - Comité des citoyens sans emploi de Bruxelles : Lieu de parole et de solidarité  
Tous les 1<sup>ers</sup> et 3<sup>ème</sup> mardis, 18h30, *MIR-IRG*, 35 rue Van Elewijck, 1050 Bruxelles ..... rens : 02- 479.39..82
  - Comité de défense des minimexés : Lieu convivial et permanence sociale  
Mercredi à 19h30, jeudi à 12h ..... c/o A. Sandra, 31 rue E. Cattoir, 1050 Bruxelles ..... tél : 02- 644.04.48
  - **Jour après jour : Manifestation pour une meilleure prise en charge du cancer des enfants**  
21 mai ..... 14 h ..... Bruxelles (tour WTC) en face de la gare du Nord ..... tél : 02- 479.01.27
  - Gresea : Nouveaux aspects institutionnels de la spéculation financière  
26 mai ..... de 9h30 à 16h30 .... *CNCD*, 9 Quai du Commerce, 1000 Bruxelles ..... rens. : 02- 219.70.76
  - Comité de rédaction du journal du Collectif  
5 juin ..... 20h15 ..... 11 rue F.Ruytinx, 1170 Bruxelles ..... rens. 02- 646.46.33
- **Assemblée générale du Collectif** : bilan forum CPAS, perspectives pour l'année prochaine  
6 juin ..... 20h ..... *CNE*, 176 Chaussée de Haecht, 1030 Bruxelles ..... rens. : 02-646.46.33
- Attac Bruxelles : Café politique sur les média  
13 juin ..... à 18 h ..... *Greenwich*, 7 Rue des Chartreux, 1000 Bruxelles



# *Collectif Solidarité contre l'Exclusion*

## *Emploi et revenus pour tous*

### **Qui sommes-nous ?**

Le collectif est constitué aussi bien **de personnes sans emploi** que **de travailleurs**. Le collectif est **pluraliste**, indépendant et ouvert à tous ceux qui adhèrent à ses objectifs, à l'exception des personnes qui préconisent la violence ou le racisme (l'« Appel » du collectif est disponible sur demande). Il veut exister en tant que mouvement, en privilégiant aussi le fonctionnement en réseau avec d'autres mouvements.

Le Collectif a la particularité de réunir en son sein 3 types de participants : tout d'abord **des individus**, mais également différentes **associations** et des **sections syndicales**. Nous pensons qu'en travaillant entre partenaires d'horizons différents, nous pourrons lutter plus efficacement contre l'exclusion et les problèmes d'emploi.

### **Genèse du projet**

L'idée a germé au sein de l'association « **Solidarités en mouvement** », en juin 1995. Différentes réunions ont été organisées et ont mobilisé diverses personnes autour d'un projet d'« Etats généraux de l'emploi ». Petit à petit, l'idée a mûri. L'appel du collectif et son nom ont été adoptés définitivement le 14.9.96.

### **Nos objectifs**

L'emploi a été jusqu'ici le moyen qui permettait d'avoir des revenus décents pour vivre et s'insérer dans la société. Or, il est de plus en plus en danger. Non seulement le nombre de personnes sans emploi augmente sans cesse, mais les conditions de travail de ceux qui ont encore un emploi se dégradent.

Nous refusons d'accepter cette situation comme une fatalité. Nous avons conscience qu'il est nécessaire d'agir et de lutter contre une logique du « yaka ». Nous pensons que les citoyens ont le droit et le devoir de s'exprimer, de réfléchir et de s'organiser pour impulser un changement de société. Il faut s'unir et constituer un rapport de force capable de s'opposer à la logique du seul profit et du tout à l'économique.

### **Que proposons-nous concrètement ?**

Différents ateliers de réflexion sont organisés au sein du collectif. Des forums ont eu lieu en 1996, 1997 et 1998, où nous avons invité d'autres organisations pour développer des revendications précises en matière d'emploi et d'accès à des revenus décents. Un forum centré sur la problématique des CPAS a eu lieu le 29 avril 2000. L'année 2000/2001 sera consacrée au suivi des revendications qui en sont issues.

### **Comment nous contacter ?**

**Adresse** : 47 rue Malibran à 1050 Bruxelles  
**Téléphone** : 02 - 646.46.33  
**Fax** : 02 - 646.46.33  
**e-mail** : collectifemploi@ping.be  
**site internet** : <http://www.enter.org/solidarity>

### **Comment nous soutenir ?**

**abonnement** : 500 FB par an - 300 FB sans-emploi - 1000 FB organisations  
**membre effectif** : 1.200 FB par an (600 FB pour les sans-emploi)  
**organisations membres** : 2.400 FB par an (1.200 FB pour les organisations de sans-emploi ou les petites organisations)

**numéro de compte** : 523 - 0800384 - 15

NOTES

*Journal de Collette*

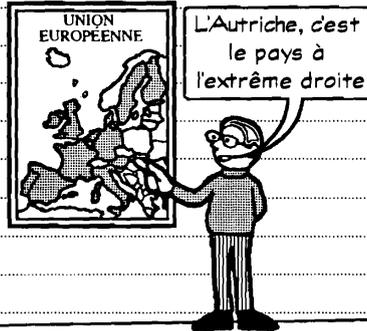
*Du 1er février  
au 31 mars 2000*

BLR

FÉVRIER 2000

Vendredi 4

*En Autriche, le nouveau  
gouvernement, qui comprend  
des membres du parti raciste  
FPÖ, est assermenté.*



FÉVRIER 2000

Samedi 5

*Une nouvelle mode au Japon:  
isoler les employés âgés, donc  
trop chers, afin qu'ils  
démissionnent.*

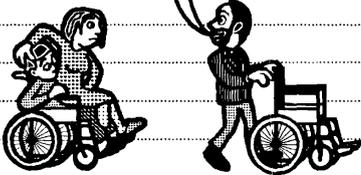


FÉVRIER 2000

Mercredi 9

*Les handicapés protestent  
contre la réduction de  
l'indemnité d'intégration quand  
ils se marient ou cohabitent.*

Maintenant que vous vous êtes mariés, je ne vois aucune objection à ce que vous utilisiez la même chaise.

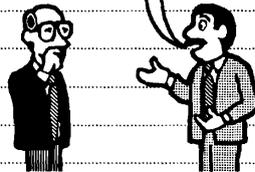


FÉVRIER 2000

Lundi 14

*Le conseil d'un expert pour  
pallier le bruit nocturne à  
Zaventem: une prime pour une  
meilleure isolation acoustique  
des maisons.*

Avec cette technique de manipulation génétique, ne peut-on pas produire un homme qui soit sourd entre 22h00 et 5h00.

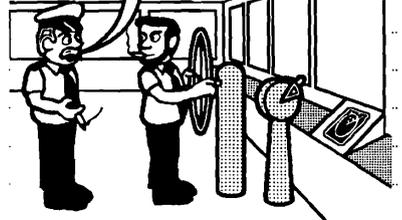


MARS 2000

Vendredi 3

*D'autres navires profitent de  
la catastrophe du pétrolier  
Erika pour vider leurs citernes  
en pleine mer.*

Le problème de ces calamités, c'est qu'elles sont trop rares.



MARS 2000

Mercredi 8

*La journée de la femme: dans  
les parlements, seule la Suède  
approche la parité (43%); la  
Belgique n'atteint que 23%.*

En Belgique, une femme-députée représente trois fois plus d'électeurs qu'un homme-député. Excellent, n'est-ce pas?

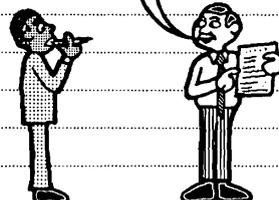


MARS 2000

Vendredi 10

*En Afrique du Sud, les  
rédacteurs en chef noirs  
protestent contre l'hégémonie  
des rédacteurs blancs.*

C'est la règle en typographie: une page normale ne contient que 5 % de noir.



MARS 2000

Samedi 18

*En 10 ans, le nombre de  
minimexés a augmenté de  
66%.*

C'est un groupe dont le nombre est indexé.

